



## Syndicat des Producteurs de Miel de France. SPMF

Chambre d'Agriculture du Gers

Route de Mirande – BP.70161 - 32003 AUCH CEDEX

Tél. : 05.62.61.77.95 – contact@spmf.fr

Web : [www.apiservices.biz/fr/spmf](http://www.apiservices.biz/fr/spmf) <https://www.spmf.fr>

Président : Joël Schiro – Email : jschiro@miel-de-france.com

### **APPEL DE COTISATION 2021**

Chers collègues,

En ces périodes d'incertitudes sur les possibilités de se réunir, vous trouverez ci-après l'appel de cotisation 2021. N'oubliez pas d'envoyer copie aux 2 adresses mail suivantes : [administration@spmf.fr](mailto:administration@spmf.fr) et [secretariat@spmf.fr](mailto:secretariat@spmf.fr).

Dans le souci d'économiser les énergies en région, sauf avis contraire localement, il a été décidé de centraliser l'appel et le versement des adhésions. De cette manière, c'est le SPMF qui rétrocédera à chaque délégation concernée, la part qui lui revient pour financer les actions locales.

**Pour le SPMF, le trésorier FUOCO Julien.**

Les cotisations sont fixées comme suit :

Premier collège, inscription AMEXA	<b>220 €</b>
Deuxième collège, inscription MSA, cotisants solidaires, retraités et nouveaux installés,	<b>110 €</b>
Sympathisants donateurs	<b>440 €</b>

**Remarque** : Les droits et devoirs des membres du premier et du deuxième collège sont les mêmes. Ils ne se distinguent que par le montant de la cotisation et leur représentation au conseil d'administration.

Les sympathisants donateurs participent aux assemblées générales du syndicat avec voix consultative. Ils reçoivent toutes les informations envoyées aux membres adhérents qu'ils ont toute liberté de rediffuser à leur guise. Ils pourront être invités aux conseils d'administration. N'étant pas membres adhérents ils ne pourront pas voter ni se présenter au conseil d'administration.

Voir statuts et règlement intérieur sur Internet :

<https://www.spmf.fr/> ou <https://www.apiservices.biz/fr/spmf>

**Le SPMF n'est pas assujéti à la TVA.**

Si vous le demandez, le trésorier se chargera de vous faire parvenir un reçu du montant de la cotisation après réception du paiement.

N'hésitez pas à faire circuler cet appel largement autour de vous.

Pour répondre à une demande formulée récemment, il reste bien entendu la formule du don en bénévolat tant de la part de particuliers que d'entreprises. Dans ce domaine, la liberté est sans limite.

N'hésitez pas...

**[Pour ceux qui assurent leurs ruches via les sections régionales, merci de noter que l'adhésion SPMF est obligatoire](#)**

# Formulaire de cotisation

Partie à renvoyer (si possible immédiatement pour faciliter le travail de secrétariat) avec votre règlement, soit par chèque à l'ordre du SPMF

Adresse postale cotisation :

**Secrétariat du SPMF – 4 Cami de Pau – 64350 MASPIE – LALONCQUERE - JUILLACQ**

Ou de préférence par virement bancaire avec, impérativement, la présente fiche d'adhésion envoyée par mail aux adresses suivantes :

[administration@spmf.fr](mailto:administration@spmf.fr)

[secretariat@spmf.fr](mailto:secretariat@spmf.fr)

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE - IBAN				
	Banque	Guichet	Numéro de compte	Clé
RIB FRANCE	16906	01017	87020100298	83
IBAN ETRANGER	FR76 1690 6010 1787 0201 0029 883			BIC AGRIFRPP869
Domiciliation		Nom et adresse du titulaire		
SEMEAC	(01017)	SYNDICAT DES PRODUCTEURS DE MIEL DE FRANCE CHAMBRE D'AGRICULTURE DU GERS CHEMIN DE LA CAILLAOUERE		
Tél :	0562530908		32003 AUCH CEDEX	

Raison sociale

Nom :

Prénom :

Adresse :

Code Postal :

Commune :

Téléphone :

**Avec votre Adresse Mail indispensable :**

Collège (rayer la mention inutile)

- Premier collège : 220,00€
- Deuxième collège : 110,00€

Les sympathisants donateurs reçoivent un appel séparé avec facture.

<https://www.spmf.fr/> ou <https://www.apiservices.biz/fr/spmf>